

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

DOSSIER PEDAGOGIQUE

**OUVRIER D'ENTRETIEN DU BATIMENT : ENTRETIEN DES ESPACES
VERTS**

CODE DE L'U.E. (2): 12 60 07 U11 E1	CODE DU DOMAINE DE FORMATION (3): 101
--	---

La présente demande émane du réseau:

<input checked="" type="checkbox"/> (4) organisé par la Fédération Wallonie- Bruxelles	<input type="checkbox"/> (4) Libre subventionné professionnel
<input type="checkbox"/> (4) Officiel subventionné	<input type="checkbox"/> (4) Libre subventionné non professionnel

Identité du responsable du réseau :(1) ..Didier LETURCQ, DGA.....

Date et signature (1) :

1. Finalités de l'Unité d'enseignement : reprises en annexe n° 1 (1 page)

2. Capacités préalables requises : reprises en annexe n°2 (1 page)

3. Niveau et classement de l'unité d'enseignement :

Enseignement secondaire	X (4) du niveau inférieur	O (4) du niveau supérieur
de	X (4) transition	O (4) qualification

4. Acquis d'apprentissages: repris en annexe n° 3 (1 page)

5. Programme:

5.1. Etudiant

Repris en annexe n°4 (.1 page)

5.2. Chargé de cours

6. Constitution des groupes ou regroupement : Repris en annexe n° 5 (1.page)

7. Chargé(s) de cours: Repris en annexe n° 6 (1 page)

8. Horaire minimum de l'unité d'enseignement :

<u>Dénomination du (des) cours</u> (1)	<u>Classement du(des) cours</u> (1) (5)	<u>Code U</u> (1) (5)	<u>Nombre de périodes</u> (1)	<u>Code fonction</u> (1)
Pratique professionnelle : entretien d'espaces verts	PP	C	16	
Part d'autonomie		P	4	
Total des périodes			20	

9. Tableau de concordance (à approuver par le Conseil général)

Repris en annexe n° 7 (...page(s) (1)

10. Réserve au Service de l'inspection de l'enseignement de promotion sociale:

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] (1):

b) Avis de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE (4) - **PAS D'ACCORD** (4)

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

Date : 11 juillet 2017.....Signature :

Instructions

(1) A compléter

(2) Réserve à l'administration

(3) Il s'agit du code du domaine de formation au sens de l'A.G.C.F. du 8 septembre 1997 déterminant les domaines de formation dans l'enseignement de promotion sociale : ce code est proposé par le réseau et avalisé par l'inspection.

(4) Biffer la mention inutile ou cocher la mention utile

(5) Voir annexe 27 - tableau des codes « U »

OUVRIER D'ENTRETIEN DU BATIMENT : ENTRETIEN DES ESPACES VERTS

1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

1.1 Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16/04/91 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement a pour but de :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité d'enseignement a pour but, dans le respect des normes de sécurité, d'hygiène et d'environnement :

- d'acquérir et de mettre en œuvre des connaissances pratiques de base dans l'entretien de sites naturels, d'espaces verts, d'aires de sports ou de loisirs ;
- de préparer, de ranger et nettoyer son poste de travail.

OUVRIER D'ENTRETIEN DU BATIMENT : ENTRETIEN DES ESPACES VERTS

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

L'étudiant sera capable :

Face à une situation concrète, sur base de directives claires, en disposant du matériel adéquat ; dans le respect des normes de sécurité, d'hygiène et d'environnement ; en utilisant le vocabulaire de la profession et en développant des compétences de communication ,

- de décrire les risques inhérents à cette situation ;
- de proposer les aménagements nécessaires pour les éviter ;
- de préparer, de ranger et nettoyer son poste de travail.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

L'attestation de réussite de l'unité d'enseignement « Ouvrier d'entretien du bâtiment : initiation à la sécurité et à l'hygiène »

OUVRIER D'ENTRETIEN DU BATIMENT : ENTRETIEN DES ESPACES VERTS

4. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

*Face à une situation concrète, sur base de directives claires,
en disposant du matériel approprié ;
dans le respect des normes de sécurité, d'hygiène et d'environnement ;
en utilisant le vocabulaire de la profession et en développant des compétences de communication,*

- d'entretenir un espace vert ainsi que son matériel ;
- de préparer, de ranger et nettoyer son poste de travail.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- la qualité et le soin apportés aux travaux réalisés,
- la pertinence du choix du matériel mis à disposition,
- la précision des informations apportées pour expliquer la mise en œuvre.

OUVRIER D'ENTRETIEN DU BATIMENT : ENTRETIEN DES ESPACES VERTS

5. PROGRAMME DU COURS

En disposant du matériel adéquat ;

dans le respect des normes de sécurité, d'hygiène et d'environnement ;

*en utilisant le vocabulaire de la profession et en développant des compétences de communication ,
au départ de consignes de travail*

*en étant sensible aux mesures à prendre pour assurer sa sécurité et celle des personnes qui
l'entourent ;*

L'étudiant sera capable :

- d'identifier, d'utiliser et d'entretenir le matériel adapté à la tâche demandée ;
- d'entretenir des bois d'extérieur (aire de repos, de pique-nique, de jeux, ...) en respectant les étapes de préparation et de réalisation du travail et en appliquant les consignes en vigueur en matière de protection de la santé et de l'environnement ;
- d'effectuer les petites réparations aux mobiliers extérieurs (bancs, tables, ...) ;
- d'entretenir des espaces verts (tonte, débroussaillage, élagage, ...) ;
- d'appliquer les produits de désherbage, les produits fertilisants et phytopharmaceutiques courants et de tenir compte des consignes de sécurité lors de leur manipulation sous la supervision d'une personne qualifiée ;
- d'effectuer la maintenance de base du matériel utilisé ;
- de ranger et nettoyer son poste de travail.

**OUVRIER D'ENTRETIEN DU BATIMENT : ENTRETIEN DES ESPACES
VERTS**

6. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Il est conseillé de ne pas organiser de groupes comportant plus de 12 étudiants.

**OUVRIER D'ENTRETIEN DU BATIMENT : ENTRETIEN DES ESPACES
VERTS**

7. CHARGE DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.